

# 22 MAI 2018

## FILIERE SPORTIVE

## TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

# SANS LE SERVICE PUBLIC, JE NAGE COMMENT ?

**La filière sportive territoriale mobilisée pour les missions publiques, le statut, nos carrières, nos salaires.**

Devant une nouvelle attaque du gouvernement contre le statut général, la **Fédération CGT des Services publics appelle les personnels à cesser le travail le 22 mai**. Les agents de la filière sportive territoriale s'opposent aux reculs inacceptables imposés par le gouvernement. Ils dénoncent le double langage du gouvernement Macron. Son programme prétendait favoriser le développement de la pratique sportive, dans les faits l'ensemble des mesures prises conduisent à l'empêcher.

Pour la CGT, les missions publiques constituent notre bien commun. La CGT combat la remise en cause du modèle d'organisation du sport en France, la déréglementation en matière d'enseignement des APS. Aujourd'hui, nous nous opposons à la conception libérale des services publics et de leurs missions sous le règne d'Emmanuel Macron.

Aussi, la Fédération CGT des Services publics s'oppose au travail de sape de l'ensemble des valeurs fondamentales portées par les activités physiques et sportives. Les références sociales,

éducatives, de santé, émancipatrices, liées aux services publics du sport sont mises en cause par les puissances d'argent (privatisations, délégations de services publics, CREM, PPP...).

**En cessant le travail le 22 mai 2018, les agents de la filière sportive portent leurs exigences sur :**

- la création d'emplois pour le service public du sport territorial, non aux suppressions de postes de la filière sportive qui impacteront la sécurité des usagers ;
- la création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins du service public du sport territorial ;
- l'intégration de tous les agents de catégorie C titulaires d'un diplôme de niveau IV au grade d'ETAPS ;
- une revalorisation de la valeur du point d'indice immédiate à 5,61 € (exemple : un opérateur des activités physiques et sportives débutera sa carrière à 1 845,00 €) ;
- l'abandon de la CSG et le rétablissement d'une sécurité sociale solidaire basée sur les cotisations sociales à partir des richesses créées par le travail ;

- la reconnaissance des maladies professionnelles et de la pénibilité ;
- le maintien du modèle d'organisation du sport en France ;
- un plan de soutien aux collectivités locales afin de répondre aux besoins de la population pour un service public du sport territorial (construction d'équipements, développement des pratiques sportives...);
- l'abrogation du jour de carence ;
- une prise en compte des conditions spécifiques du travail dans les piscines & gymnases et la reconnaissance des maladies professionnelles relevant d'un classement « pathologies professionnelles » (exemples : les maladies de la peau, la perte de l'audition liées à l'activité professionnelle) ;
- les moyens pour la mise en place d'une médecine du travail de haut niveau pour les salariés et l'augmentation de la protection sociale des agents et des salariés ;
- la mise aux normes du renouvellement d'air pour les équipements conformément aux préconisations de l'ARS et du ministère du Travail ;
- l'insonorisation obligatoire de l'ensemble des équipements (piscines, centres sportifs) ;
- la mise en place d'un plan d'urgence national d'apprentissage de la natation (il est dénombré pour les 4 mois d'été plus 1300 noyades dont 400 noyades mortelles par an en France) ;
- un départ à la retraite à 57 ans en application des textes du Code du travail qui classe les piscines en locaux de travail à pollution spécifique ;
- l'abrogation de la loi travail, des ordonnances Macron et l'arrêt de la régression sociale généralisée.

**D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES  
ET INDISPENSABLES  
POUR LE SERVICE PUBLIC  
DU SPORT TERRITORIAL EN FRANCE.**

**22 MAI 2018**  
**FILIERE SPORTIVE**  
**TOUTES ET TOUTES**  
**EN GRÈVE**



"adhère!"

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Site de travail : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_  
 à renvoyer à : syndicat UGICT-CGT – 8 place de Torigné – 35200 RENNES cedex  
 ou mail : [ugict-cgt@rennesmetropole.fr](mailto:ugict-cgt@rennesmetropole.fr)

